



Les NEETS (jeunes sans emploi, ni aux études, ni en formation) : comment s'en sortir ?



08/04/2022

Tu as déjà entendu parler des NEETs ? Ce mot vient de l'anglais et vise les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation (Not in Employment, Education or Training). Si tu te trouves dans cette situation, tu traverses probablement une période difficile. Dès lors, n'hésite pas à faire appel à des personnes qui peuvent te soutenir (psychologue, entourage, travailleur social, associations, etc.). Outre ce soutien, on te propose, dans ce billet, quelques pistes pour sortir de cette période creuse. On t'explique aussi les impacts de ce « statut » sur tes droits sociaux. Et surtout : courage. Tu vas trouver ta voie, on en est sûr ! 😊



Impact sur tes droits sociaux

Le fait d'être NEET produit certaines conséquences au niveau des droits sociaux. En effet, selon les cas, il faut pouvoir démontrer que l'on appartient à tel ou tel statut (par exemple : demandeur d'emploi ou étudiant) pour continuer à bénéficier d'avantages sociaux.

Allocations familiales :

En ce qui concerne les allocations familiales, il faut, selon les cas, être soit étudiant, soit demandeur d'emploi pour continuer à bénéficier de cet avantage. Tu devras démontrer que tu es bien étudiant ou demandeur d'emploi:

- Si tu es né avant le 1er janvier 2001 ;
- Si tu es né après le 1er janvier 2001 et que tu as entre 21 et 25 ans.

Mutuelle :

La mutuelle te permet d'avoir une aide financière si tu fais face à une situation de maladie, d'hospitalisation, de grossesse ou d'incapacité de travail. Elle fournit deux types d'aides :

- Dans tous les cas : Un remboursement des soins de santé (par exemple, un remboursement des consultations chez le médecin).
- Si tu travailles : Des indemnités d'incapacité de travail. Cela te permettra de continuer à avoir un revenu même si tu es dans l'incapacité de travailler.

En tant que NEET, tu peux être « personne à charge » et donc bénéficier d'un remboursement des soins de santé, si tu respectes certaines conditions :

- Tu as un lien de parenté avec le titulaire (c-à-d la personne qui te prend à sa charge) ;
- Tes revenus ne dépassent pas un certain montant (les montants sont disponibles sur le site de l'INAMI) ;
- Tu n'as pas la possibilité de t'inscrire toi-même comme « titulaire » ;
- Tu cohabites avec le titulaire.

Si personne ne sait te prendre à sa charge, tu peux t'affilier à la mutuelle en tant que titulaire « résident ». En fonction de tes revenus, tu devras peut-être payer des cotisations.

S'en sortir !

Il est tout à fait possible de sortir du statut de NEET sans passer par les « solutions classiques » que sont l'emploi ou la formation. En effet, une multitude de projets existent et te permettent de trouver ce que tu veux faire dans la vie, t'aident à te sentir valorisé et te permettent de retrouver ta confiance en toi. En voici quelques-uns :

- **Le Service Citoyen**

Le Service citoyen est un programme de 6 mois pendant lequel tu t'engages pour des projets solidaires et pendant lequel tu suis des formations avec d'autres jeunes.

Pendant ton Service citoyen, si tu es inscrit comme demandeur d'emploi, tu peux bénéficier d'une dispense de recherche active d'emploi. Autrement dit, pendant ton Service citoyen, tu ne dois pas prouver que tu recherches de l'emploi, tu peux te consacrer pleinement à tes activités volontaires et tes formations.

- **Volontariat**

Sans être encadré par une organisation, il t'est aussi possible de faire du volontariat. Pour trouver le lieu dans lequel tu souhaites être bénévole, rends-toi sur les petites annonces de la PFV (Plateforme francophone du volontariat). A nouveau, les statuts de demandeur d'emploi et de volontaire sont compatibles. D'autres possibilités de volontariat : Solidarité, Jagora, Asmae, Les Compagnons Bâtisseurs, Javva, giveaday.be,...

- **POSE (IJ Luxembourg)**

Le Centre Infor Jeunes Luxembourg a mis en place un projet d'accompagnement pour aider le jeune à y voir plus clair sur ses choix d'orientation. N'hésite pas à prendre contact avec un centre proche de chez toi !

- **Coup de Boost (FOREM)**

Coup de Boost est un projet qui s'adresse aux jeunes entre 18 et 29 ans. L'objectif est que tu trouves une formation que tu aimes et/ou que tu décroches un job. Tu trouveras plus d'infos sur le site du FOREM.

- **YouthStart**

YouthStart propose une formation gratuite ayant pour objectif de construire un projet d'avenir. Via des ateliers qui te permettent d'apprendre à mieux te connaître et à reprendre confiance en toi, tu cibles le job de tes rêves et les démarches à réaliser pour y arriver.

- **100% Jeunes**

100% Jeunes propose un accompagnement individuel et collectif gratuit pour t'aider à construire ton projet d'avenir. Ce programme est réservé aux Bruxellois.